

Discours du Prince Max de Bade

CHANCELIER DE L'EMPIRE

Le Reichstag s'est réuni pour entendre la lecture du programme du nouveau gouvernement.

Le président Fehrenbach, en ouvrant la séance, fait l'éloge du comte von Hertling et souhaite la bienvenue au nouveau chancelier. Après avoir salué l'aurore de l'ère nouvelle dans laquelle va s'engager la vie politique du peuple allemand et dont on peut attendre de grands résultats pour l'avenir de l'Allemagne, il a donné la parole au prince Max de Bade.

Le prince s'est exprimé comme suit :

Messieurs,

Le rescrit impérial du 30 septembre a fait subir une profonde évolution à la direction politique de l'Empire allemand. J'ai été appelé par l'Empereur pour succéder au comte von Hertling, qui a rendu de grands services à la patrie, et je suis chargé de prendre la direction du nouveau gouvernement. Il est conforme à l'esprit du nouvel ordre de choses gouvernementales que je fasse connaître sans délai au Reichstag les points fondamentaux sur lesquels je compte m'appuyer dans l'exercice de ma charge si pleine de responsabilités. Avant de me décider à accepter les fonctions de chancelier, je me suis mis d'accord sur ces points fondamentaux avec les gouvernements alliés et avec les chefs des partis majoritaires du Reichstag. Il n'y faut dès lors pas voir une simple profession de foi politique personnelle, mais aussi la profession de foi de la grande majorité du peuple allemand, de la nation allemande tout entière, peut-on dire, puisque le Reichstag est l'émanation de sa volonté manifestée par le vote universel, égalitaire et secret.

Cette ferme conviction que je m'appuie sur la volonté du peuple m'a donné la force de prendre en mains les rênes du pouvoir dans les circonstances aussi graves que celles que nous traversons. Les épaules d'un seul homme sont trop faibles pour pouvoir supporter la responsabilité inouïe qui incombe au gouvernement en ce moment. Le peuple prend une part active dans la conduite de ses destinées et il est dès lors juste qu'une part de cette responsabilité retombe sur la majorité des chefs politiques qu'il s'est choisis librement. Ce n'est que dans ces conditions que l'homme d'Etat placé à la tête du pays peut assumer avec confiance la part qui lui est réservée dans la tâche qui consiste à servir le peuple et la patrie.

Le décision que j'ai prise m'a été rendue d'autant plus facile que des hommes dont je suis entouré, appartenant au premier plan du prolétariat et jouissant de la confiance du peuple, occupent aujourd'hui les plus hautes dignités dans l'Empire. J'y vois une garantie certaine que le nouveau gouvernement peut se flatter d'avoir la confiance des masses populaires sans laquelle toutes ses œuvres seraient à priori condamnées à l'insuccès. Et ma déclaration d'aujourd'hui n'est donc pas faite seulement en mon nom et au nom de mes collègues du ministère, mais au nom du peuple allemand lui-même.

Le programme des partis majoritaires sur lequel je m'appuie implique en premier lieu une approbation de la réponse faite par le gouvernement précédent à la note du Pape du 1^{er} août 1917 et l'adhésion sans conditions aux résolutions prises par le Reichstag le 19 juillet 1917.

Ce programme dévoile, d'autre part, nos bonnes dispositions à faire partie d'une Confédération des Nations sur la base d'un traitement égal pour tous, pour les forts comme pour les faibles. Il entrevoit la solution de la question si vivement débattue du rétablissement complet de la Belgique dans son indépendance et dans l'intégrité de son territoire. Nous devons, en outre, trouver un terrain d'entente au sujet de la question du dédommagement à accorder à la Belgique.

Le programme n'entend pas que les traités de paix conclus jusqu'à présent soient un obstacle à la conclusion de la paix

générale. Il insiste particulièrement pour que, dans les pays baltiques, en Lithuanie et en Pologne, soient créées, sur la plus grande échelle, des représentations populaires. Il entre dans nos intentions de préparer la voie à ces événements par l'organisation de l'administration civile, ces pays devant ensuite régler eux-mêmes et à leur guise leur Constitution et la question de leurs relations avec les peuples limitrophes.

En ce qui concerne la politique intérieure, j'ai, par la méthode même adoptée pour la formation du gouvernement, pris nettement et clairement position. Sur ma proposition, les chefs des partis majoritaires ont été appelés à faire fonctions de conseillers immédiats.

Messieurs, j'ai la conviction que l'unité du gouvernement ne sera pas assurée seulement par la représentation proportionnelle des partis majoritaires; j'estime qu'un lien plus solide encore unit ses membres. Ce lien, c'est l'unité d'opinion. Je n'ai pas manqué de m'inspirer de la nécessité d'assurer ce lien quand il s'est agi de choisir ceux de mes collaborateurs qui n'appartiennent pas au Parlement.

J'ai tenu tout particulièrement à ce que les membres du gouvernement n'envisageassent la question de la paix que du point de vue du droit, sans tenir aucun compte de la situation militaire, et j'ai veillé à ce qu'ils ne fussent choisis que parmi les personnalités qui avaient cette conception même au moment où nos succès militaires étaient les plus éclatants.

Messieurs,

Les principes qui ont présidé à la constitution du nouveau gouvernement avec la collaboration du Reichstag n'ont pas un caractère transitoire, et je suis convaincu qu'en temps de paix aucun gouvernement ne pourra plus se former que s'il s'appuie sur le Reichstag et s'il y choisit ses membres.

La guerre nous aura délivrés des anciens partis sous la forme où ils existaient. Elle aura fait disparaître ces divisions qui rendaient si difficile la réalisation d'une volonté politique arrêtée d'un commun accord. La formation d'une majorité ne va pas sans l'énoncé d'une volonté de l'espèce, et la guerre aura incontestablement fait que, pour la première fois en Allemagne, les grands partis politiques se seront mis d'accord sur un programme unique et solide, et qu'ils se seront trouvés, en conséquence, en mesure de le réaliser en commun pour le bien du peuple. L'idée qui est à la base de la formation de ce gouvernement ne périra jamais et sa réalisation restera un fait de caractère permanent. Aussi ai-je la certitude qu'aussi longtemps que l'Allemagne sera menacée, les masses populaires, de même que ceux de leurs représentants qui n'appartiennent pas aux partis majoritaires et ne font dès lors point partie du gouvernement, sauront renoncer à toutes les idées qui peuvent nous diviser et donner à la patrie tout ce qu'elle est en droit d'exiger d'eux en ce moment.

L'évolution qui vient de se faire implique une modification aux prescriptions constitutionnelles. Cette modification, conforme à l'esprit du rescrit impérial du 30 septembre, permettra aux membres du Reichstag qui feront partie du gouvernement de conserver leur siège; le projet qui la réalise a été envoyé au Conseil fédéral et sera incessamment soumis à vos délibérations.

Rappelons-nous, Messieurs, les paroles prononcées par l'Empereur dans son discours du 4 août 1914, paroles que j'ai

résumées à Carlsruhe en décembre dernier par ces simples mot : « Il est vrai qu'il y a des partis, mais tous ceux qui les composent sont des Allemands. » Cette parole impériale est le mot d'ordre qui doit guider l'évolution politique en Prusse, le premier des États confédérés. Le message du roi de Prusse promettant le suffrage démocratique doit être réalisé à bref délai et sans restriction.

A raison de la situation prépondérante qu'occupe la Prusse, ce projet intéresse toute l'Allemagne. Je ne doute pas que les États confédérés dont le développement constitutionnel est encore retardataire suivent sans hésiter l'exemple de la Prusse. Cela ne m'empêche pas de rester fermement attaché au principe fédéral sur lequel repose l'Empire, principe qui permet aux différents États de régler leur vie constitutionnelle dans une complète indépendance. L'Alsace-Lorraine, en particulier, peut en revendiquer le droit. Cette autonomie des États confédérés, la diversité de leur existence, ainsi que le lien étroit qui unit tout Allemand à la terre natale et au monarque, sont les sources auxquelles le peuple allemand a puisé durant la guerre son indescriptible force, son patriotisme et son esprit de sacrifice.

La façon dont a été appliqué l'état de siège a fait, depuis que dure la guerre, l'objet de plaintes continuelles; elle a créé des discussions, aigri les esprits et paralysé les bonnes volontés dans l'accomplissement des difficiles devoirs qui leur incombaient. L'exemple de tous les États belligérants prouve que les pouvoirs exceptionnels conférés par l'état de siège ne sauraient être provisoirement éliminés. Mais il est nécessaire d'établir des relations étroites entre les autorités militaires et civiles. Sur toutes les questions qui ne sont pas d'ordre purement militaire, telles que la censure, le droit d'association et de réunion, les façons de voir de l'autorité civile doivent avoir la priorité et les décisions doivent être prises en dernier ressort sous la responsabilité du chancelier. A cette fin, l'Empereur adressera des ordres aux commandants militaires et le décret impérial du 4 décembre 1916 sera immédiatement complété.

Le 30 septembre 1918, jour de la publication du rescrit impérial, marquera une nouvelle époque dans l'histoire intérieure de l'Allemagne. Les principes de la politique intérieure qui y sont fixés sont d'une importance capitale pour la question de la guerre et de la paix. La puissance d'action du gouvernement dans ses efforts pour atteindre la paix exige qu'il se sente appuyé par une volonté populaire solidaire et inébranlable. L'ennemi doit se rendre compte que le peuple allemand se tient coude à coude derrière ses hommes d'État responsables; ce n'est qu'à cette condition que les paroles deviendront des actes. Lors des négociations de paix, le gouvernement allemand veillera à ce que les traités contiennent au sujet de la protection et de l'assurance des ouvriers, des clauses spéciales par lesquelles les États contractants s'engageront à prendre, dans le délai voulu, des mesures analogues ou équivalentes assurant la vie et la santé des ouvriers, l'assistance en cas de maladie, d'accidents et d'invalidité. Je compte, pour l'élaboration de ce projet, sur la collaboration experte des syndicats ouvriers et des patrons. Tant que durera la captivité de nos compatriotes, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour leur venir en aide. Je m'efforcerai également, en toute justice, d'assister ceux de nos ennemis qui vivent chez nous en captivité.

Je suis convaincu, Messieurs, que le programme dont je viens d'établir les données peut soutenir la comparaison avec tous les principes gouvernementaux des puissances étrangères. Il ne me paraît pas opportun d'entrer aujourd'hui dans plus de détails. Les discussions auxquelles nous nous sommes livrés avant de constituer le nouveau gouvernement ont été naturellement beaucoup plus avant que je ne puis l'exposer dans ce court aperçu des points essentiels. Mais je crois, d'autre part, que la Haute Assemblée ne tient pas à connaître mon point de vue sur des questions de détail. Si je me rends bien compte de la situation, l'important est d'indiquer nettement l'esprit du nouveau gouvernement. Quiconque l'aura compris, en pourra déduire son attitude vis-à-vis des diverses questions en suspens. Il va sans dire que je suis disposé à donner ultérieurement au Reichstag de plus amples éclaircissements.

Les chefs du nouveau gouvernement, en envisageant la situation qu'ils trouvaient et y appliquant (tactiquement) leurs principes politiques, en ont tiré, dans le peu de temps qu'ils étaient au pouvoir, des conséquences d'une portée immédiate. Plus de quatre années se sont écoulées pendant lesquelles nous avons soutenu les plus sanglantes batailles contre des ennemis supérieurs en nombre, quatre années qu'ont remplies les plus dures campagnes et les sacrifices les plus douloureux. Il n'est personne parmi nous qui n'en porte les cicatrices; même chez un très grand nombre d'entre nous, les plaies en saignent encore, sont au fond de leur âme, soit dans leur corps offert en sacrifice sur les champs de bataille pour la liberté de l'Allemagne. Néanmoins, nous restons tous, hauts les cœurs et pleins de confiance en notre force, résolus à faire encore, s'il le faut, de lourds sacrifices pour notre honneur, notre liberté et le bonheur de nos descendants. C'est avec une profonde et chaleureuse reconnaissance que nous honorons la mémoire des vaillants soldats qui ont accompli depuis le début de la guerre, sous le commandement de leurs brillants chefs, des exploits quasi surhumains qui nous garantissent que notre sort continue à rester confié à des mains auxquelles nous pouvons nous fier. Depuis des mois se poursuit à l'Ouest une formidable et meurtrière bataille; grâce à l'héroïsme incomparable de notre armée, qui restera une page glorieuse et inoubliable inscrite à jamais dans l'histoire de peuple allemand, notre front n'y est pas brisé. La fière assurance que nous en avons nous permet d'envisager l'avenir avec confiance. Mais c'est pour cela précisément qu'il est de notre devoir de faire en sorte que cette lutte sanglante et coûteuse ne continue pas un seul jour au delà du moment où la possibilité nous apparaît d'y mettre fin d'une manière qui laisse notre honneur intact. Aussi, n'ai-je même pas attendu jusqu'aujourd'hui pour intervenir en faveur d'un progrès des idées pacifiques. Avec l'approbation de tous ceux qui nous approuvent et avec le consentement de nos alliés qui agissent de commun accord avec nous, j'ai, pendant la nuit du 5 octobre, par l'entremise de la Suisse, adressé au Président des Etats-Unis d'Amérique une note dans laquelle je le prie d'entreprendre de rétablir la paix et de se mettre, à cet effet, en relations avec tous les Etats belligérants. Cette note parviendra aujourd'hui ou demain à Washington. Si je l'ai adressée au Président des Etats-Unis, c'est parce que, dans son message au Congrès du 8 janvier 1916, dans ses manifestations ultérieures et notamment encore dans le discours qu'il a pro-

noncé à New-York le 27 septembre, il a énoncé un programme de paix générale qu'il nous est possible d'accepter comme base de négociations. J'ai fait cette démarche non seulement dans l'espoir de délivrer des maux d'une guerre qui sévit depuis des années sur l'Allemagne, ses alliés et l'humanité tout entière, mais encore parce que je crois que les idées que M. Wilson proclame capables de faire le bonheur futur des peuples sont parfaitement d'accord avec les idées générales qui guident le nouveau gouvernement et, avec lui, la très grande majorité du peuple allemand.

En ce qui me concerne personnellement, les discours que j'ai naguère prononcés dans d'autres enceintes démontrèrent que je n'ai rien changé, depuis que j'ai été chargé de la direction des affaires de l'Empire, de la conception que j'ai d'une paix future. Ce que je veux, c'est une paix loyale et durable pour l'humanité tout entière, conscient que cette paix constituera le meilleur fondement de la prospérité future de notre pays. A l'égard d'une telle paix, il ne me paraît exister aucune différence entre les devoirs qu'elle nous imposera et ceux qu'elle imposera aux autres nations. Le seul point que j'estime décisif est que ces devoirs soient acceptés et remplis par tous les intéressés et reconnus comme constituant un engagement avec la même loyauté que j'y apporte et qu'y apportent comme moi les autres membres du nouveau gouvernement. J'envisage le résultat de ma démarche avec le calme que me donne la conscience d'avoir fait mon devoir d'homme et de bon serviteur du peuple, fort de la foi solide que j'ai dans la valeur, mise en relief par la guerre, de notre peuple et de notre glorieuse armée. Quel sera le résultat final du premier acte que j'ai posé en qualité d'homme d'Etat dirigeant de l'Empire? Quel que soit ce résultat, je sais qu'il trouvera l'Allemagne ferme, unie et résolue, aussi bien pour conclure une paix loyale excluant toute violation égoïste des droits de l'adversaire, que pour soutenir la lutte finale, à la vie à la mort, à laquelle elle serait forcée malgré elle si la réponse des puissances qui sont en guerre avec nous révélait leur volonté de nous anéantir. Je suis pris comme d'une hésitation à la pensée que cette seconde alternative pourrait se produire. Non pourtant, car je connais l'étendue des forces formidables dont dispose encore aujourd'hui notre peuple et je sais que ces forces seraient doublées, le cas échéant, par la conviction inébranlable que nous aurions de ne combattre pour rien autre que pour notre existence en tant que nation. Pour l'amour de l'humanité tout entière, j'espère que le président des Etats-Unis accueillera notre offre : ce serait la porte ouverte sur la perspective d'une prochaine paix de droit et de conciliation aussi honorable pour nous que pour nos adversaires.



La Belgique sous la Botte allemande

LES AVIS, PROCLAMATIONS & NOUVELLES DE GUERRE

ALLEMANDS

publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 18 Septembre au 20 Octobre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*



Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.

35^e VOLUME



35^e VOLUME

Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL
Rue de l'Arbre-Bénit, 106 b, IXLLES-BRUXELLES